

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAC 186 Subvention (200.000 euros) et avenant à convention avec l'association Bétonsalon (13-15e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2019 DAC 812 des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019 ;

Vu la convention du 21 janvier 2020 relative à l'attribution d'un acompte de 115.000 euros au titre de 2020 approuvée par délibération des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement et la signature d'un avenant à convention avec l'association Bétonsalon ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Bétonsalon, domiciliée au 9, esplanade Pierre Vidal-Naquet 75013 Paris, au titre de l'année 2020 est fixée à 200.000 euros, soit un complément de 85.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 11948 ; 2020_04841.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 85.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO